

La Cour du Québec rejette l'appel de l'UPA contre le projet Niocan

La Cour du Québec rejette la requête de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles Outaouais – Laurentides d'en appeler de la décision positive du Tribunal administratif du Québec sur le projet NIOCAN d'implanter une exploitation de niobium à Oka.

Montréal, le 25 novembre 2003 – Depuis le dépôt de l'étude d'impact environnemental, NIOCAN a obtenu les décisions positives de tous les organismes réglementaires :

- Le ministère des Ressources naturelles a reconnu la qualité du projet en accordant le bail minier et les autres autorisations requises.
- Le 26 juin 2001, le projet franchissait une étape cruciale alors que la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) a permis l'utilisation des 9,2 hectares nécessaires pour les infrastructures de production.
- Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) fut mandaté de mener une enquête sur les effets potentiels de la radioactivité résultant de l'exploitation éventuelle de la mine et de l'usine de niobium sur l'environnement et la santé publique. Après une étude exhaustive, le BAPE concluait : « les impacts environnementaux associés à la réalisation des projets seraient négligeables et qu'aucun effet sur la santé public ne devrait être observé ».
- Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) chargé d'entendre la contestation d'opposants émettait le 16 juin 2003 une décision de 156 pages maintenant l'utilisation des espaces autorisés par la CPTAQ et reprenant les conditions imposées par la Commission.
- Cinq ministères fédéraux, dont celui de l'Environnement, après étude des données environnementales du projet, ont conclu qu'il n'y avait pas d'éléments déclencheurs nécessitant leur implication.

En dernier ressort, le ministère de l'Environnement doit émettre le certificat d'autorisation. La direction de NIOCAN et les professionnels de diverses firmes d'ingénierie qui l'assistent, oeuvrent avec les professionnels du ministère depuis plus de trois années. Toutes les questions soulevées par ces derniers ont été documentées et discutées au cours de nombreuses rencontres.

Nous sommes confiants d'obtenir le certificat avant la fin de l'année.

Niocan inc. est une compagnie de ressources minérales qui détient des dépôts de niobium avec des réserves prouvées et probables pour un minimum de 17 ans d'opération avec une valeur récupérable estimée à 1 milliard de dollars. La compagnie se concentre sur le développement de son projet de production de ferroniobium. Le ferroniobium est utilisé dans la production d'alliages spéciaux pour l'aéronautique, les turbines et dans des aciers à haute résistance utilisés dans l'automobile, la construction, les pipelines et autres.

- 30 -

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

R. Dufour, ing.
Président du conseil d'administration
Téléphone : (514) 340-4711 poste 4926
Télécopie : (514) 340-7211

Richard R. Faucher, ing.
Président
Téléphone : (514) 288-8506
Télécopie : (514) 843-4809
Courriel : niocan@niocan.com